

Séance ordinaire du 15 novembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quinze novembre deux mille vingt-deux à neuf heures quinze, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-11-39

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 15 novembre 2022.

CE-2022-11-40

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision GRE-2022-091](#)

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec, incluant le service offert par le Carrefour du capital humain, le tout pour la somme de 128 784,24 \$, pour l'année 2023.

CE-2022-11-41

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-092](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-11-42

Modification de la résolution CE-2022-07-83 « Financement de la dépense relative aux travaux du projet de réfection des blocs sanitaires et des fenêtres à La maison des aînés (phase 1) »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-07-83 « Financement de la dépense relative aux travaux du projet de réfection des blocs sanitaires et des fenêtres à La maison des aînés (phase 1) » par le remplacement, à l'alinéa, du montant « 578 000 \$ » par le montant « 237 000 \$ ».

CE-2022-11-43

Modification de la résolution CE-2022-10-76 « Renouvellement du contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-10-76 « Renouvellement du contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis » par le remplacement, à l'alinéa, du numéro « DVC-SPO-2022-035 » par le numéro « APP-2022-200 ».

CE-2022-11-44

Acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2022

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-014](#)

Il est résolu d'accepter les recommandations d'acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2022 du comité d'expertes et d'experts, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-014.

CE-2022-11-45

Adoption du Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2022-005. Ce règlement a pour objet :

- de modifier la période relative au tarif d'abonnement (24 mois au lieu de 12 mois);
- d'ajouter le *BiblioCube*;
- d'abroger l'article sur les heures d'ouverture;
- de modifier les âges dans les catégories de personnes abonnées;
- d'ajouter la possibilité de présenter une pièce d'identité dans le cas d'un oubli ponctuel de la carte d'abonnement;
- d'obliger une signature du titulaire de l'autorité parentale pour l'émission ou le renouvellement d'une carte d'abonnement pour les personnes abonnées d'âge mineur;
- de supprimer le mot « location » partout dans ce règlement afin de conserver uniquement le mot « prêt »;
- de modifier le nombre de jours pour la durée maximale du prêt;
- d'abolir les frais de retard et des réservations non honorées;
- d'ajouter une facturation à l'usagère ou l'utilisateur si les documents ont subi des dommages.

CE-2022-11-46

Renflouement de la réserve financière pour la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité

[Document d'aide à la décision FIN-2022-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer la réserve financière pour la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité de 3 500 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2022, et ce, sous réserve de son entrée en vigueur.

CE-2022-11-47

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 15 septembre 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-058](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 15 septembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-11-48

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-059](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022, est déposée, à titre d'information.

CE-2022-11-49

Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022 et de la liste des crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2022-060](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022 et la liste des crédits additionnels pour la même période, sont déposées, à titre d'information.

CE-2022-11-50

Contribution au programme de supplément au loyer pour un projet présenté au *Programme de supplément au loyer*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la contribution de la Ville au *Programme de supplément au loyer* pour les unités qui seront offertes au projet de logements sociaux et abordables de l'Office municipale d'habitation de l'umano.

CE-2022-11-51

Renouvellement du mandat des membres du comité de démolition

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler les mandats des membres suivants au sein du comité de démolition :

- le membre du conseil de la Ville, Serge Bonin, à titre de membre et président;
 - le membre du conseil de la Ville, Réjean Lamontagne, à titre de membre;
 - le membre du conseil de la Ville, Michel Turner, à titre de membre.
-

CE-2022-11-52

Abrogation de la résolution CV-2022-02-99 « Avis à la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » et demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole des lots 2 849 229, 5 279 177 et 5 959 287 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-113](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2022-02-99 « Avis à la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de la

zone agricole des lots 2 849 229, 5 279 177 et 5 959 287 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-113, dont la superficie du site est d'environ 52 hectares, de même d'informer cette commission à l'effet que la Ville serait satisfaite que cette commission accorde une autorisation à une fin autre que l'agriculture en lieu et place d'une exclusion.

CE-2022-11-53

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) dans la zone R1555, rue Beaulieu, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-118](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement afin de permettre la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) dans la zone R1555, et ce, pour le principal motif suivant :

- l'usage projeté ne répond pas aux intentions d'aménagement du schéma d'aménagement et de développement relatives à l'affectation rurale.

CE-2022-11-54

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C304 outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et l'assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-119](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-119. Ce projet de règlement a pour objet :

- de modifier l'identification de la zone M1734 par C1734 afin qu'elle corresponde à une dominance commerciale;
- d'autoriser la classe d'usages C304 outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers dans la zone M1734 et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usages;
- de retirer la classe d'usage H1 habitation unifamiliale isolée de la zone M1734.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-11-55

Demande à la Communauté métropolitaine de Québec pour la modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2003-10, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la Ville de Lévis et de l'agglomération de Québec afin d'autoriser l'usage H1, habitation unifamiliale isolée hors des îlots déstructurés, pour les terrains disposant d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-126](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre à la Communauté métropolitaine de Québec une demande de modification de son Règlement de contrôle intérimaire numéro 2003-10, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la Ville de Lévis et de l'agglomération de Québec, afin de permettre à la Ville de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement dans le but d'autoriser l'usage H1 habitation unifamiliale isolée hors des îlots déstructurés pour les terrains disposant d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CE-2022-11-56

Adoption du Règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au *Programme particulier d'urbanisme Vieux-Charny, secteur Charny*)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-06-92.

CE-2022-11-57

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 12 et 26 septembre et 12 octobre 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-134](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 12 et 26 septembre et 12 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-11-58

Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 13, 20 et 27 septembre 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-135](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 13, 20 et 27 septembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-11-59

Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Immobilier QCMW s.e.c. pour l'émission d'un permis de construction (secteur Saint-Nicolas) et l'acquisition d'une servitude d'égout sur le lot 6 429 792 du cadastre du Québec et acquisition d'une servitude d'égout sur une partie du lot 6 429 793 de ce cadastre et modification de la résolution CE-2021-10-27 « Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Immobilier QCMW s.e.c. pour l'émission d'un permis de construction (secteur Saint Nicolas) et acquisition d'une servitude d'égout sur le lot 6 429 792 du cadastre du Québec »

[Document d'aide à la décision BP-2022-017](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Immobilier QCMW s.e.c., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2022-017, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de modifier la résolution CE-2021-10-27 « Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Immobilier QCMW s.e.c. pour l'émission d'un permis de construction (secteur Saint-Nicolas) et acquisition d'une servitude d'égout sur le lot 6 429 792 du cadastre du Québec » par le remplacement, dans le titre et au deuxième alinéa, des mots « le lot 6 429 792 » par les mots « une partie du lot 6 429 792 et une partie du lot 6 429 793 ».

CE-2022-11-60

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé au 30 septembre 2022

[Document d'aide à la décision APP-2022-212](#)

Les listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé au 30 septembre 2022, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- listes des autorisations de dépenses, sous la forme de deux fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou une employée ou un employé pour le mois d'août 2022;
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou une employée ou un employé pour le mois de septembre 2022;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :

- ✓ approbation des dépenses par les détentrices et détenteurs de cartes d'achat pour le mois d'août 2022;
- ✓ approbation des dépenses par les détentrices et détenteurs de cartes d'achat pour le mois de septembre 2022.

Il est résolu de déposer ces listes à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-11-61

Option de renouvellement pour une année supplémentaire des contrats relatifs aux services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques complètes (lot 1) et environnementales (volet contamination) (lot 2)

[Document d'aide à la décision APP-2022-213](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue au contrat 2021-55-20-1, relatifs aux services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques complètes (lot 1), pour une dépense totale estimée à 377 075 \$, avant TPS et TVQ, pour la période du 20 avril 2023 au 19 avril 2024, le tout conformément à l'appel d'offres 2021-55-20 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Il est également résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue au contrat 2021-55-20-2, relatifs aux services professionnels pour la réalisation d'études environnementales (volet contamination) (lot 2), pour une dépense totale estimée à 335 315 \$, avant TPS et TVQ, pour la période du 20 avril 2023 au 19 avril 2024, le tout conformément à l'appel d'offres 2021-55-20 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-11-62

Attribution du contrat pour les services professionnels en chasse de tête spécialisée pour les technologies de l'information

[Document d'aide à la décision APP-2022-214](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les services professionnels en chasse de tête spécialisée pour les technologies de l'information (appel d'offres 2022-75-203), à Micro logic Sainte-Foy ltée, pour une dépense estimée à 88 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-11-63

Acquisition par expropriation des lots 1 962 899, 1 962 900 et 1 962 901 du cadastre du Québec (chemin du Quai, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de parc public les lots 1 962 899 et 1 962 900 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont montrés à la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteure-géomètre en date du 22 juillet 2021, sous sa minute 22, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-031, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de parc public le lot 1 962 901 de ce cadastre, tel qu'il est montré à la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteure-géomètre en date du 22 juillet 2021, sous sa minute 21, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

CE-2022-11-64

Attribution du contrat pour les services professionnels pour une étude de faisabilité sur la valorisation des rejets thermiques d'un centre de traitement de données

[Document d'aide à la décision APP-2022-218](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les services professionnels pour une étude de faisabilité sur la valorisation des rejets thermiques d'un centre de traitement de données (appel d'offres 2022-55-125), à Ambioner inc., pour une dépense estimée à 102 750 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-11-65

Adoption des prévisions budgétaires 2023 et approbation du programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Société de transport de Lévis, telles qu'elles sont adoptées par la résolution 2022-122 de cette société;
 - d'approuver le programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par la résolution 2022-123 de cette société.
-

CE-2022-11-66

Désignations de représentantes ou représentants de la Ville au sein de commissions et comités de la Ville et d'organismes en remplacement du membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

[Document d'aide à la décision GRE-2022-086](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner les personnes suivantes à titre de représentantes ou représentants de la Ville, en remplacement du membre du conseil de la Ville Andrée Kronström, au sein des commissions et comités de la Ville et des organismes suivants :

- au comité de sécurité publique et de circulation (CV-2020-07-70), le membre du conseil de Ville Serge Coté, à titre de président;
- au comité de sécurité publique et de circulation (CV-2020-07-70), le membre du conseil de Ville Amélie Landry, à titre de membre;

- à la commission consultative sur la culture (RV-2003-01-45), le membre du conseil de Ville Brigitte Duchesneau, à titre de présidente;
- à la commission consultative sur la culture (RV-2003-01-45), le membre du conseil de Ville Amélie Landry, à titre de membre;
- à la commission consultative du développement social et communautaire (CV-2021-03-62), le membre du conseil de Ville Michel Turner, à titre de membre;
- à la commission consultative de l'environnement (CV-2002-04-28), le membre du conseil de Ville Karine Lavertu, à titre de membre;
- au comité des services de proximité, le membre du conseil de Ville Fleur Paradis, à titre de membre;
- au conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, le membre du conseil de Ville Isabelle Demers, à titre de membre.

CE-2022-11-67

Nomination d'un capitaine à la surveillance du territoire à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2022-109](#)

Il est résolu de nommer monsieur Denis Bilodeau à titre de capitaine à la surveillance du territoire à la Direction du service de police, poste de cadre policier, et aux autres conditions prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2022-11-68

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités

[Document d'aide à la décision GRE-2022-083](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-083, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2022-11-69

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités

[Document d'aide à la décision GRE-2022-088](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-088, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2022-11-70

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 50.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
